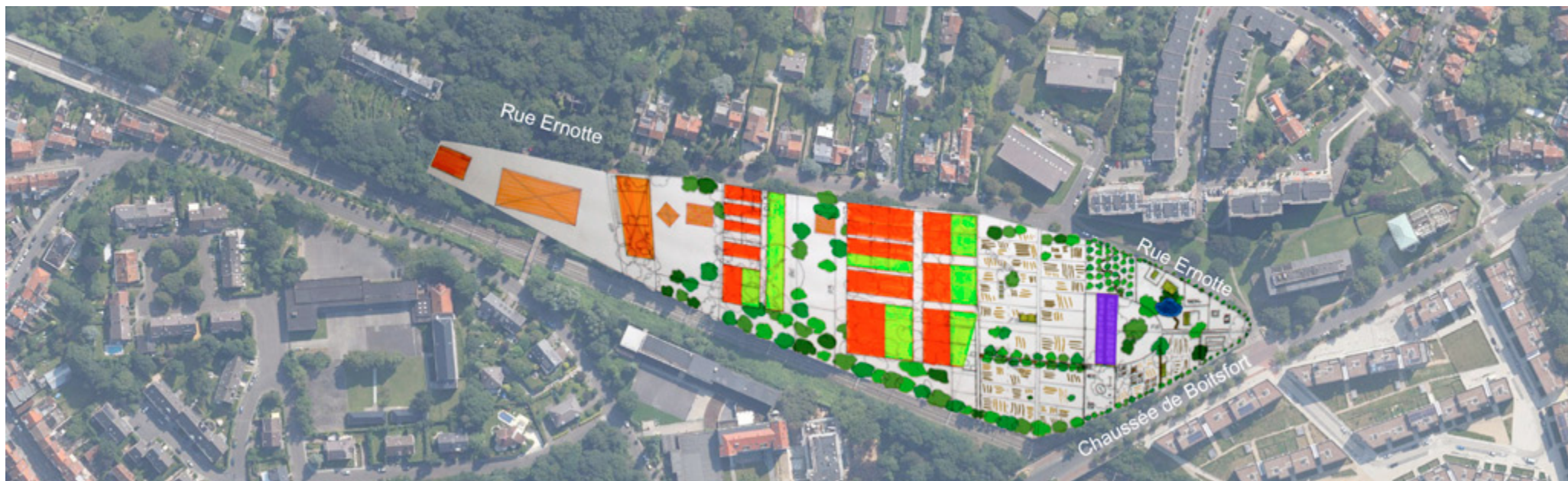


Proposition de projet du comité “Potagers XL en danger” Pour le site Boondael-Ernotte



Dans le contexte de la proposition de développement du site Boondaël-Ernotte, le projet élaboré dans la présente proposition et le dessin/plan en annexe, prend en considération les besoins et demandes des habitants et usagers des potagers d'un côté, et les réalités et pressions démographiques sur la commune de l'autre. Notre action vise ainsi à engager une démarche collaborative dans l'élaboration d'un projet d'aménagement, afin que celui-ci puisse apporter une réponse optimale aux enjeux du site, en se fondant sur les atouts d'une situation existante dont nous avons l'expérience du quotidien, complémentaire à l'expertise des professionnels.

Nous présentons ainsi une option « win-win » et visionnaire pour ce quartier. Notre projet maintient et favorise la cohésion sociale dans un quartier, où, suite à l'augmentation importante de densité par l'implantation de nouveaux bâtiments, et le besoin d'intégration des logements sociaux, moyens et de luxe, un espace de ressourcement et d'échange est plus nécessaire que jamais. Notre projet prends en considération et développe les aspects intergénérationnels, interculturels, sociaux, pédagogiques, environnementaux etc. qui s'y sont développés de manière organique sans intervention de l'extérieur et qui forment la base du Centre de l'Eco-Quartier envisagé.

L'opportunité est réelle : le maintien des potagers familiaux sur les terrains du P.P.A.S. Boondaël-Ernotte se justifie en effet pleinement d'un point de vue agricole, historique et humain. Cette terre a été travaillée et fertilisée sans interruption depuis des décennies. Un tissu social solide s'est ainsi construit autour de cette terre. C'est une réalité qui ne peut être simplement déplacée ou reconstruite de toute pièce.

Nous souhaitons avant tout que cet endroit soit préservé et devienne un espace à vocation socio-écologique, central, cœur de quartier et destiné aux habitants. Il répondra ainsi aux besoins locaux et participera à l'épanouissement de tous.

Dans cette logique nous proposons de concentrer le bâti dans la partie nord du périmètre, afin de libérer la pointe sud. Cela permettrait de sauvegarder les potagers existants et de développer un espace vert au centre du quartier Boondaël-Ernotte.

1// Présentation de la proposition alternative

Validation de la nature des affectations proposées par la Commune

Nous ne cherchons pas à nous opposer à toute forme de développement du site : nous prenons acte de l'esprit du plan et nous inscrivons dans ce que nous avons perçu comme étant l'esprit du document. Bien que nos positions personnelles puissent diverger des orientations prises par la Commune, notamment en ce qui concerne la pertinence de développer du logement à cet emplacement, nous nous en remettons au professionnalisme de l'auteur de projet en ce qui concerne la programmation.

Notre proposition de plan ne remet donc pas en cause les affectations projetées dans le projet communal. Il nous paraît en effet envisageable qu'une partie du périmètre soit prioritairement affectée au logement et aux occupations complémentaires (équipements, professions libérales, et éventuellement commerces de proximité.).

Toutefois, nous avons considéré que si l'argument de l'essor démographique peut être avancé pour justifier le développement d'un certain nombre de logements, les enjeux environnementaux représentent un défi non moins important auquel il faut apporter une réponse. De notre point de vue, le site étant une réserve foncière communale, son utilisation dans la perspective de l'intérêt collectif doit être optimisée, en faisant preuve de volontarisme en matière de durabilité et en affinant la réflexion, non seulement à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle du quartier.

Renforcement des prescriptions concernant les zones d'espaces verts

Le projet de P.P.A.S. prévoyait des zones d'espace vert. La prescription qui s'y rapportait était ainsi formulée : « *Ces zones sont destinées à la conservation de la végétation et de l'arborisation naturelle du site. Elles sont affectées à la végétation, aux jeux, activités sportives et récréatives de plein air. Elles peuvent être affectées aux jardins potagers ou horticolas. Les seules constructions admises sont celles nécessitées par l'entretien ou l'exploitation. Toute installation fixe constitue le complément usuel et accessoire des activités admises. Des zones de compostage y sont admises.* »

A nos yeux, les jardins potagers ou horticolas ne doivent pas être simplement autorisés, mais prescrits. A ce titre, il conviendrait de les définir comme une affectation à part entière, assortie de prescriptions prévoyant entre autres le maintien de ces superficies en pleine-terre.

Proposition d'une alternative en implantation

Nous avons été informés par la Commune d'Ixelles que les implantations figurées au schéma des affectations dans sa version du 24 mars 2011 avaient été retravaillées. Nous n'avons à ce jour pas eu connaissance de l'état d'avancement de ces modifications. Les propositions que nous avançons ici sont compatibles avec la programmation du projet, en termes de superficies planchers.

Du point de vue de la spatialisation, l'alternative propose de **concentrer le bâti dans la partie nord du périmètre, afin de libérer la pointe sud où seraient confirmés les jardins partagés, et, à l'extrémité de la pointe, implantés des aménagements à portée pédagogique, récréative, sociale et intégrative** directement en lien avec les travaux de culture (potagers pour personnes à mobilité réduite, plaine de jeux, équipements, antenne culturelle, restaurant social). Nous proposons notamment un équipement établi au contact direct des potagers, qui pourrait accueillir des activités en lien avec ceux-ci, mais aussi des associations de quartier ou encore une antenne de la bibliothèque.

Ces choix en matière de localisation ont été réfléchis de manière à confirmer l'**ouverture vers l'ensemble des logements des îlots voisins**, et, ainsi, à créer du lien social non seulement au sein du site, mais aussi avec son environnement.

Par ailleurs, le fait de maintenir non bâti cet espace dans le cadre du P.P.A.S. permettrait d'inscrire « officiellement » un **espace vert ouvert au public dans ce quartier et de préserver un prolongement écologique existant, la coulée verte du chemin de fer, de même que la zone verte de haute valeur biologique située le long de la drève des Volubilis**, à condition, bien sûr, que les espace de développements bâtis permettent de conserver une trame verte significative.

La morphologie des développements bâtis quant à elle, est celle du **petit collectif**, bien intégrée au **contexte urbain ixellois**. Les abords immédiats étant essentiellement constitués, rue Ernotte, d'un tissu pavillonnaire, **les gabarits peuvent rester suffisamment peu élevés** pour que cela n'induisse pas discordance. Entre les immeubles et/ou à leur pied sont prévus des espaces non bâtis aménagés, qui permettent d'une part d'**allier densité et convivialité** à l'échelle du quartier, d'autre part, de ne pas faire des potagers le seul espace de sociabilité et, ainsi, de donner plus de liberté aux **différentes formes d'investissement de l'espace** par les habitants et usagers.

Enfin, les quelques habitations encore existantes sur la partie nord seraient maintenues, tandis que les ruines et annexes à l'abandon seraient démolies.

2// Mise en perspective de la proposition par rapport aux enjeux du site

Offrir un cadre de vie de qualité aux logements

Au-delà de l'**apport qualitatif en termes paysagers**, les affectations proposées pour les espaces non bâtis sont donc en mesure d'apporter aux logements un réel bénéfice en termes de **qualité de vie**. Le retour à la « proximité » est en effet porteur d'espoir et à la mode. Associée au **resserrement du lien social**, à la **réduction des déplacements motorisés et de la consommation des énergies fossiles**, cette idée ne manque pas de bons fondements. Encore faut-il pouvoir soutenir un véritable dynamisme à cette échelle.

Notre proposition, par la mixité et les interactions entre les différentes fonctions rendues possibles à partir de l'activité des potagers, confirme la dynamique de quartier et pose les bases d'**une vie de proximité aux qualités renforcées**.

Valoriser les possibilité d'interactions avec l'environnement

Les jardins potagers peuvent en effet nourrir des **interactions riches avec les différentes composantes de la programmation**.

En premier lieu, **avec les équipements**. Des activités tournées vers le social, la pédagogie scolaire, la permaculture ou encore l'apiculture, permettent de **créer des liens avec des publics différents**, mais aussi de développer une connaissance sensible de l'agriculture urbaine. Le développement de ces activités pourrait par ailleurs induire le développement d'emplois.

En ce qui concerne **les commerces**, les terrains mis en culture peuvent être aisément intégrés à des **circuits courts** (GASAP, marché square du Vieux Tilleul). Ce type d'initiatives, déjà bien développées à Ixelles, marquent la volonté d'encourager les rapports de proximité, et constituent des actions concrètes en faveur de comportements de consommations plus raisonnés.

Enfin, du point de vue des aménagements bâtis et non-bâtis, des interactions sont aussi développées. Les toitures vertes, les noues ou encore le compost créent en effet des synergies entre les constructions et l'environnement.

L'ensemble de ces interactions portant à la fois sur les volets environnemental, social et économique, l'**alternative proposée peut donc être considérée comme s'inscrivant dans une logique de développement durable**.

Des interactions sociales

Si les potagers peuvent servir de support à des démarches solidaires vis-à-vis de publics diversifiés, leur apport d'un point de vue social s'observe d'abord sur les acteurs qui en sont à l'origine.

En effet, **contrairement à un espace vert classique, les jardins collectifs, en plus d'être des espaces permettant la rencontre des individus, fournissent le motif de la rencontre**. Ils sont un **espace à construire par et pour les individus**, et sont de fait un projet en perpétuelle élaboration.

Grâce à cela, des personnes fort différentes ont un intérêt concret à se retrouver, apprennent à se connaître, partagent leurs expériences. Les potagistes témoignent ainsi directement de la capacité de leur projet à s'inscrire dans un objectif d'intérêt commun et à créer du lien.

3// Conclusion : un éco-quartier pour Ixelles ?

Les enjeux liés à la durabilité sont mis au cœur des politiques actuelles en matière d'urbanisme : contrats de quartiers durables, éco-quartiers, facilitateurs de quartiers et attestent du volontarisme des autorités politiques en matière de cadre de vie et de respect de l'environnement.

Tout projet d'éco-quartier se doit d'être intégré au contexte urbain existant, mais aussi d'être pensé avec l'ensemble des acteurs concernés. « *Les EcoQuartiers doivent être désirés* ». *Ils doivent [...] être issu de compromis entre tous les acteurs concernés, dont, le cas échéant, les futurs habitants, les riverains, les acteurs économiques...* ».¹

La volonté des potagistes de participer activement à l'élaboration du P.P.A.S. Boondael-Ernotte s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. **Nous proposons dès lors de lancer une démarche qui pourrait être pionnière dans la planification bruxelloise et participer activement à la réflexion sur la « ville durable ».**

Dans ce cadre, il nous semblerait pertinent d'élargir la réflexion au-delà du périmètre et de ses abords immédiats, en accompagnant toute initiative d'un Rapport sur les Incidences Environnementales.

Le comité a déjà mené un processus de maturation dans ses discussions et réflexions par rapport au projet. Partant d'une opposition à toute nouvelle construction sur le site, il a peu à peu construit une vision plus conciliante que nous vous présentons aujourd'hui. **Le comité se présente donc comme un partenaire idéal pour la Commune dans un processus participatif vers une acceptation du projet par les habitants du Quartier.**



Comité « Potagers XL en danger »
to be ERNOTTE to be

Texte rédigé par :
Nathaly Dury et Emilie Humbert

¹ Site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (France)

